école nationale
supérieure
d'architecture
de **paris-belleville**

guide l'étudiant élu et engagé **dans la gouvernance de l'école**

2024-2025

Les étudiants ont une occasion unique de participer activement à la gouvernance de leur école. En rejoignant des instances telles que le **Conseil d'administration (CA)** ou la **Commission des formations et de la vie étudiante (CFVE)**, ils peuvent s'impliquer dans les décisions qui les concernent tout au long de leur parcours. D'autres opportunités existent également au sein des différentes commissions, projets de l'école, ou encore des associations étudiantes.

Tous les élus, qu'ils siègent au CA, à la CFVE, qu'ils soient délégués de promotion ou membres du directoire d'une association, bénéficient d'un **statut particulier.** Ce statut leur permet de conjuguer leur engagement avec la poursuite de leurs études dans des conditions optimales. Leur investissement est valorisé par l'attribution de **2 ECTS supplémentaires**, sous réserve d'assiduité.

En s'engageant, les étudiants non seulement acquièrent des compétences transversales précieuses, mais participent aussi activement à façonner le cadre de leur expérience académique et sociale.

Ce guide de l'étudiant élu est conçu pour vous fournir toutes les informations essentielles et vous accompagner dans l'accomplissement de votre nouveau rôle avec succès.

l'école

Créée en 1969, l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville (Énsa–PB) est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, placé sous la tutelle conjointe du ministère de la Culture et du ministère de l'enseignement supérieur. L'école dispose d'une autonomie pédagogique, scientifique, administrative et financière qui s'exerce conformément aux stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que des orientations fixées par le ministère de la Culture.

ses missions :

- dispenser des formations, initiale et continue, sanctionnées par des diplômes nationaux de premier, deuxième ou troisième cycle et des titres réglementés qu'elles sont accréditées ou habilitées à délivrer, ainsi que par des diplômes propres à leur établissement;
- mener des programmes de recherche dans le domaine de l'architecture, du patrimoine, du paysage, de la ville et des territoires, dans leurs unités de recherche et les écoles doctorales dont elles sont membres
- permettre à leurs étudiants d'acquérir une aptitude à travailler en contexte international, notamment en favorisant la mobilité étudiante et en développant des programmes de coopération avec des institutions étrangères;
- développer une capacité d'expertise et d'appui aux politiques publiques conduites dans le domaine de l'enseignement de l'architecture ou pour la mise en œuvre des missions d'intérêt public mentionnées à l'article 1er de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture;
- concourir à l'échange des savoirs et des pratiques au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale;
- assurer la sensibilisation de tous les publics à l'architecture, notamment des jeunes en milieu scolaire, et participer à la diffusion de la culture architecturale et des enjeux de l'architecture auprès des autres établissements d'enseignement, des établissements publics culturels et des collectivités publiques;
- concourir à la formation permanente de leurs personnels.

Par ailleurs, les écoles nationales supérieures d'architecture (énsa) coordonnent leur offre de formation et leur stratégie de recherche et de transfert des résultats de la recherche, aux plans national, européen et international, et dans le cadre des regroupements d'établissements d'enseignement supérieur.

Pour l'accomplissement de leur mission, et notamment pour mener des actions de coopération avec des institutions étrangères, les écoles nationales supérieures d'architecture peuvent conclure des partenariats entre elles, et avec d'autres établissements d'enseignement, des établissements publics culturels ou des organismes de recherche.

En savoir plus : décret n°2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture

ses formations

L'école est habilitée à délivrer :

● le diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence (DEEA) ;

● le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (DEA) ;

● l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maitrise d'œuvre en nom propre (HMONP) ;

● le diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture :

— mention projet urbain
— mention patrimoine
— mention risques majeurs
— mention maîtrise d'ouvrage

● le mastère spécialisé® architecture et scénographies

En sus des formations conduisant à la diplomation ou l'habilitation, elle propose à quelques étudiants un double cursus d'architecte – designer avec l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) qui permet d'obtenir un diplôme dans chacun des établissements en 7 ans.

Par ailleurs, l'Énsa-PB a signé une convention avec le Conservatoire national des arts et des métiers (Cnam) pour permettre aux étudiants de suivre des enseignements conduisant à l'obtention d'une licence de génie civile puis éventuellement à l'issue de leur diplôme d'État d'architecte, de s'engager vers un diplôme d'ingénieur.

sa recherche

Elle compte un laboratoire de recherche, l'IPRAUS : Institut parisien de recherche : architecture, urbanistique, société (créé en 1987).

Pour en savoir +

ses moyens pédagogiques

Elle dispose de différents ateliers, d'une médiathèque, d'un centre de recherche documentaire et d'une cartothèque.

● Les ateliers

— arts plastiques
— sculpture
— gravure
— bois
— maquette
— photographique
— audiovisuel
— informatique

● La médiathèque

● Le centre de recherche documentaire et sa cartothèque

Les modalités de gouvernance de l'école : la directrice par ses décisions, le conseil d'administration par ses délibérations et le conseil pédagogique et scientifique par ses avis et propositions assurent l'administration de l'école.

La direction de l'école

- Christine Leconte, directrice
- Pascal Dal Pont, directeur adjoint

En savoir + Organigramme

Le rôle de la directrice

Elle assure, conformément aux orientations définies par le conseil d'administration, la direction et la gestion de l'établissement. Elle a autorité sur l'ensemble des services et des personnels.

À ce titre, elle exerce notamment les compétences suivantes :

1. Elle prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration ;
2. Elle représente l'établissement en justice et à l'égard des tiers dans tous les actes de la vie civile;
3. Elle est l'ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement ;
4. Elle recrute les personnels contractuels ; elle nomme et affecte à tous les emplois et toutes les fonctions pour lesquels aucune autre autorité n'a reçu de pouvoir de nomination ;
5. Elle signe les contrats et les conventions engageant l'établissement ;
6. Elle prépare, et signe le contrat pluriannuel conclu avec l'État et veille à sa mise en œuvre ;
7. Elle arrête annuellement les décisions individuelles concernant les services des enseignants et des chercheurs après avis du conseil pédagogique et scientifique en formation restreinte ;
8. Elle exerce le pouvoir disciplinaire ;
9. Sans préjudice des compétences dévolues au ministre chargé de l'enseignement supérieur en matière de collation des grades universitaires, elle exerce les compétences dévolues au ministre chargé de l'architecture pour signer au nom de l'État les diplômes nationaux d'enseignement supérieur et, au nom de l'établissement, les diplômes qui lui sont propres ainsi que les attestations provisoires concernant ces diplômes ;
10. Elle transmet annuellement pour publication au ministre chargé de l'architecture les listes des titulaires du diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master et de l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre ;
11. Elle est responsable du bon fonctionnement de l'établissement, de l'animation du dialogue social, du respect de l'ordre, de la discipline ainsi que de la sécurité ;
12. Elle rédige chaque année un rapport sur l'activité et le bilan social de l'établissement.
13. Sauf en ce qui concerne les actes mentionnés au 9°, la directrice peut déléguer sa signature aux directrices adjoints de l'école, ou aux agents de catégorie A placés sous son autorité, dans les limites qu'elle détermine.

Ses directions et ses services

Directions

● de l'école

La direction de l'école par ses décisions assure l'administration de l'établissement.

● des études

— met en œuvre les programmes pédagogiques habilités de toutes les formations (1er, 2e cycles, HMONP, Mastère spécialisé, 4 DSA);

— assure l'organisation des dispositifs d'admission, le suivi, la gestion de la scolarité et de la diplomation des étudiants;

— coordonne les actions et dispositifs de la vie étudiante, la santé et le suivi des crédits de la CVEC;

— veille aux dispositifs d'évaluation des enseignements et des formations et organise les enquêtes d'insertion professionnelle.

● des relations internationales

— chargée de mettre en œuvre la coopération de l'Énsa-PB avec des établissements partenaires étrangers, par le développement de partenariats bilatéraux;

— accompagne la conception et met en œuvre la stratégie internationale de l'Énsa-PB définie par les instances de gouvernance de l'établissement.

● financière

— éclaire la soutenabilité de la stratégie de l'Énsa-PB;

— construit et exécute le budget;

— organise et anime la fonction financière dans une recherche de performance et modernise et optimise les processus financiers.

● des ressources humaines et des moyens de fonctionnement

— met en œuvre la politique des ressources humaines définie avec les instances de gouvernance de l'établissement;

— assure la gestion administrative des carrières de proximité des personnels de l'Énsa-PB;

— veille à l'application des dispositions législatives et réglementaires de la fonction publique de l'État;

— Elle se compose d'un pôle des ressources humaines, d'un pôle accueil, sécurité, logistique, de l'audiovisuel et de l'aménagement des salles, de la reprographie et impression.

Services

● informatique

● Médiathèque et sa matériathèque

● communication

● patrimoine immobilier

Ateliers matériaux

● atelier bois

● atelier maquette

son organigramme

Christine Leco
Pascal Dal Pont,
Marie-Laure Bouchez-Grima

service communication

Stéphanie Guyard, responsable de la communication, partenariats, évènementiel, communication numérique,

Daniella Caballero, chargée de communication, publications, location d'espaces.

direction des études

Alexis Markovics, directeur,

Sylvie Moscatelli, adjointe au directeur : chargée de l'emploi du temps, test 1re année, programme des études, fiches enseignements, gestion des charges de service des enseignants,

Nathalie Guerrois, responsable des nouvelles formations et des appels à projets, de l'observatoire de la vie étudiante et des projets transverses,

accueil
Sandrine Olivier, chargée de l'accueil des étudiants, attribution des salles, alimentation Taïga, stages master, gestion des auditeurs libres, cours mutualisés entre Ensa, concours étudiants, CNAM,

1er cycle – Licence
Violaine Duval, chargée des admissions des étudiants étrangers hors Europe et des admissions en transfert, DPE/VAE,
Chantal Marion, chargée de la scolarité L2 et L3, ENSCI, stages licence,
Cécile Roblin, chargée de la scolarité L1, bourses, voyages pédagogiques,

2e cycle – Master
Annie Ludosky, chargée de la scolarité M1, M2, PFE,

3e cycle – Post-master
Jennifer Lelièvre, responsable administrative HMONP et mastère *Architecture et scénographies*,
Laureine Attygalage, gestionnaire HMONP et mastère *Architecture et scénographies*,
Christine Belmonte, adjointe, responsable du doctorat et des DSA *Architecture et projet urbain* et *Maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine*,
Déborah Arnaudet, adjointe, responsable des DSA *Architecture et risques majeurs* et *Architecture et patrimoine*, de la formation continue.

direction des relations internationales

Anabel Mousset, directrice,

Isabelle Leconte, chargée de la gestion des étudiants sortants,
Bianca Gonzalez, chargée de la gestion des étudiants entrants.

recherche

UMR AUSser
Cristiana Mazzoni, directrice scientifique,

Ipraus
André Lortie, directeur scientifique

Sonia Dukic, responsable administrative et financière Ipraus/AUSser,
Catherine Blain, chargée de l'animation et de la valorisation de la recherche, de la coordination des activités éditoriales et des partenariats scientifiques.

Pascal Fort, responsable du centre de recherche documentaire Roger-Henri Guerrand,
Didier Tourade, adjoint, responsable de la cartothèque.

nte, directrice,
directeur adjoint,
aud, assistante de direction.

agence comptable

Kaddour Benkouider-Sahraoui, agent comptable,

René Calcul, adjoint à l'agent comptable.

ateliers matériaux

Ludovik Bost, responsable pédagogique,

atelier bois
Martin Monchicourt, responsable administratif et technique,

atelier maquette
Clémence Lam, responsable administratif et technique.

service informatique

Charles Andriantahina, responsable du service,

Roberto Eliezer, adjoint au responsable,
Chafik Marsou, technicien réseaux et multimédia.

médiathèque

Karine Fournier, responsable

Emmanuelle Sruh, adjointe et responsable de la matériauthèque,
Vanessa Arbey, chargée des périodiques et de la formation,
Valentin Taburel, responsable de collection et valorisation. Développement numérique
Ligya Bouras, gestion des documents écrits : livres, travaux d'étudiants,
Aïcha Lazid, chargée de la matériauthèque, prêt entre-bibliothèques (PEB).

direction des ressources humaines et des moyens de fonctionnement

Paule Immath, directrice,

pôle ressources humaines
Mélanie Pilon, responsable du pôle,

Hawa Djimera, gestionnaire RH, chargée des personnels administratifs, scientifiques et techniques,
Capucine Dibon, gestionnaire RH, chargée des intervenants à l'École,
Salima Moussa, gestionnaire RH, chargée des personnels enseignants permanents,

pôle accueil, sécurité, logistique
Jean-Louis Radacal, responsable du pôle,

X, adjointe au responsable du pôle,
Fernand Louis-Joseph,
Patrick Palamède,
Amalore Soff,
David Traclet,
chargés de l'accueil, de la sécurité, du standard, du courrier, de l'aménagement des salles de cours et de la manutention,
Thierry Gauton, chargé de la reprographie,
François Viau, chargé de l'audiovisuel et de l'aménagement des salles pour les cours et les manifestations,

Emmanuelle Henry, responsable de la garde du site,
Samir Boudries,
M'hammed Osmani,
chargés de l'accueil, de la sécurité, du standard, du courrier, de l'aménagement des salles de cours et de la manutention,

pôle archives
Sibylle Le Vot, responsable du pôle.

direction financière

X, directeur,

Louisa Saïdani, adjointe au directeur, chargée du contrôle de gestion,
Séverine Briand, chargée des missions et de la comptabilité,
Philippe Foos, chargé de la régie de recettes et de la comptabilité.

service du patrimoine immobilier

Barmak Lahiji, responsable du service,

Karim Bouanane, chargé de la maintenance et des installations.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement. Il est présidé par Jean-François Renaud.

Son rôle

Il délibère notamment sur :

1. Le projet de contrat pluriannuel conclu avec l'État qui fixe les objectifs de performance de l'établissement au regard des missions assignées et des moyens dont il dispose et comporte notamment des stipulations relatives à la stratégie de l'établissement en matière d'offre de formations initiale et continue, de recherche et de gestion prévisionnelle des ressources humaines
2. Le budget, ses modifications et le compte financier
3. Les projets de conventions relatives à la coordination de l'offre de formation et de la stratégie de recherche de l'école avec celles d'autres établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche dans le cadre des regroupements mentionnés au 2° de l'article L. 718-3 du code de l'éducation
4. Les programmes d'enseignement, les demandes d'accréditation et d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux ou des titres réglementés, les évaluations préalables à ces demandes, ainsi que la création des autres diplômes ou certifications délivrés par l'école, le règlement des études de l'école et les conditions d'admission des étudiants
5. Le règlement intérieur de l'école
6. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, les projets de conventions d'utilisation des immeubles, les projets de vente, de location, d'achat et de prise à bail d'immeubles, les conditions générales dans lesquelles les espaces de l'établissement sont occupés par des organismes extérieurs pour des manifestations exceptionnelles
7. Les catégories de contrats ou de conventions, ainsi que les autorisations d'occupation du domaine public qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité à la directrice.
8. Les décisions de participation à toute forme de groupement public ou privé.
9. Les décisions de création de filiales et de prise de participation ainsi que de création de fondations.
10. Les décisions d'acceptation ou de refus des dons et legs.
11. Le tarif des prestations proposées par l'établissement.
12. Les décisions d'exploiter des brevets et licences, de commercialiser des produits de leurs activités.
13. Les mandats autorisant la directrice à engager toute action en justice, ainsi qu'à transiger ou à recourir à l'arbitrage.

Le conseil d'administration reçoit communication et débat du bilan social et du rapport d'activité annuels établis par la directrice de l'école. Il est informé des conditions générales d'emploi et de rémunération des personnels contractuels.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an, sur convocation de son président, qui en fixe l'ordre du jour.

conseil d'administration
CA

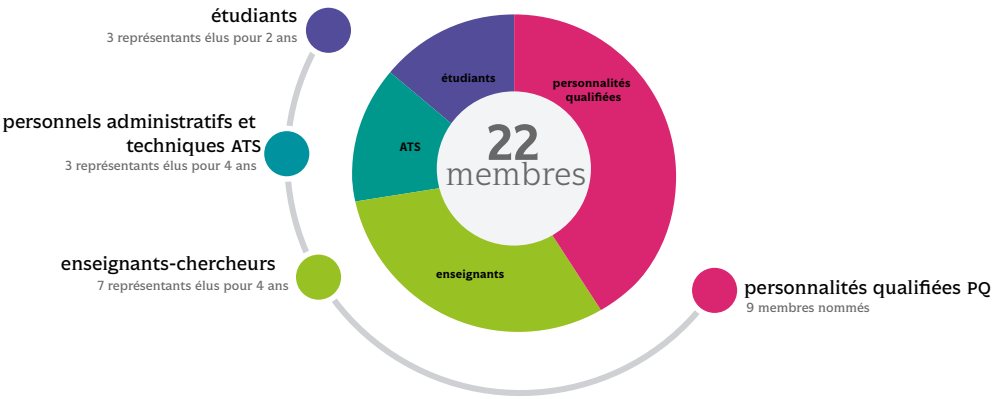

→ fixe les orientations de l'établissement et vote son budget

Sa composition

Le conseil d'administration comprend 21 membres :

Les collèges élus	Nb
enseignants et des chercheurs Eric Babin, Emmanuelle Colboc, Patrick Henry, Béatrice Jullien, Miguel Macian, Roberta Morelli (+ suppléants)	6
personnel des filières administrative, technique et scientifique Catherine Blain, Arnault Labiche, Anabel Mousset (+ suppléants)	3
étudiants Samuel Piolle, Colin Moréteau, Emma Schoentjes (+ suppléants)	3
personnalités extérieures	4
personnalités qualifiées	5

Le nombre total de membres et la répartition des sièges pour chaque collège sont fixés pour chaque école par arrêté du ministre chargé de l'architecture. Le mandat des membres du conseil d'administration court à compter de la première réunion convoquée pour l'élection du président.

Les personnalités extérieures comprennent :

1. Des membres de droit :

a) Le président du conseil régional de la région dans laquelle l'établissement a son siège, ou son représentant ;

b) Le président du conseil de la métropole lorsque l'établissement a son siège dans le ressort d'une métropole ou, à défaut, le maire de la commune siège de l'établissement, ou son représentant ;

c) Le président de la communauté d'universités et d'établissements à laquelle l'école participe ou à laquelle elle est

associée, ou, à défaut, le président du conseil d'administration de l'établissement qui organise la coordination territoriale dont relève l'école, ou son représentant;
2. Un architecte désigné par le président du conseil régional de l'ordre des architectes territorialement compétent;
3. Des personnalités qualifiées dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'architecture, du patrimoine, du paysage, de la ville et des territoires désignées par le conseil d'administration sur proposition de la directrice.

Pour en savoir + CA
Décret réglementaire
CF Règlement intérieur

La durée des mandats au conseil d'administration

Les représentants des enseignants et des chercheurs	4 ans
Les représentants du personnel des filières administrative, technique et scientifique	4 ans
Les représentants des étudiants	**2 ans**
L'architecte désigné par le président du conseil régional de l'ordre des architectes territorialement compétent	4 ans
Les personnalités qualifiées dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'architecture, du patrimoine, du paysage, de la ville et des territoires	4 ans

Toute vacance d'un de ces membres, pour quelque cause que ce soit, ou perte de la qualité au titre de laquelle il a été désigné donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir, si cette durée est supérieure à six mois.

Assistent avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration:
1. La directrice de l'école;
2. Le secrétaire général de l'école;
3. Le président du conseil pédagogique et scientifique, président de la commission des formations et de la vie étudiante;
4. La vice-présidente du conseil pédagogique et scientifique, présidente de la commission de la recherche;
5. L'agent comptable de l'école;
6.Le directeur régional chargé des affaires culturelles ou son représentant;
7. Le recteur, ou son représentant;
8. Le représentant de l'autorité chargée du contrôle budgétaire de l'établissement;
9. Toute autre personne dont la présence est jugée utile par le président du conseil d'administration.

L'organisation financière de l'école pour les élus au conseil d'administration

Les recettes

Les recettes des écoles nationales supérieures d'architecture comprennent:

- Les subventions de l'État, des collectivités publiques ou d'organismes privés;
- Les versements et contributions des étudiants;
- Les produits des conventions d'enseignement ou de recherche conclues avec tous organismes publics ou privés;
- Les produits de la vente des publications;
- Les revenus des biens meubles et immeubles;
- Les produits des manifestations scientifiques ou culturelles organisées par l'établissement;
- Les produits de l'aliénation des biens;
- Les dons et legs;
- Toute autre recette autorisée par les lois et règlements.

Les dépenses

Elles comprennent notamment:

- Les frais de personnel propres aux établissements,
- Les frais de fonctionnement, d'équipement et d'une manière générale toutes les dépenses nécessaires à leur activité.

Le conseil pédagogique et scientifique

Le conseil pédagogique et scientifique est présidé par Patrick de Jean et Estelle Thibault, vice-présidente. Il comprend la commission des formations et de la vie étudiante (CFVE) et la commission de la recherche (CR).

Son rôle

Le conseil pédagogique et scientifique est compétent pour débattre des orientations stratégiques de l'école en matière de formation, de vie étudiante et de recherche. Le conseil pédagogique et scientifique peut être saisi pour avis par le conseil d'administration sur toute question ressortissante de ses compétences.

Sa composition

Il regroupe les membres des commissions CFVE et CR. Nul ne peut être à la fois membre du conseil d'administration et membre du conseil pédagogique et scientifique. La directrice ou son représentant assiste au conseil pédagogique et scientifique avec voix consultative.

Membres élus du CPS +

En formation restreinte

Il est convoqué en formation restreinte aux personnels titulaires représentant les personnels chargés de l'enseignement et de la recherche, pour l'examen de questions individuelles et pour l'exercice de toutes autres attributions prévues par les dispositions réglementaires régissant les droits et obligations desdits personnels sans préjudice des compétences du Conseil national des enseignants-chercheurs des écoles d'architecture. Il donne un avis, dans le cadre des obligations de service réglementaires, sur les répartitions individuelles entre les services d'enseignement et de recherche.

conseil pédagogique et scientifique
CPS

commission des formations et de la vie étudiante
CFVE

→ formule des avis et des propositions sur toutes les questions relatives à l'organisation des études et à l'offre de formations ainsi qu'aux conditions de vie et de travail des étudiants.

commission de la recherche
CR

→ est compétente pour formuler des avis et des propositions sur toutes questions relatives aux orientations, à l'organisation de la recherche et à la valorisation de ses résultats.

La commission des formations et de la vie étudiante (CFVE)

Son rôle

La commission des formations et de la vie étudiante est compétente pour formuler des avis et des propositions sur toutes questions relatives à l'organisation des études et à l'offre de formation, et aux conditions de vie et de travail des étudiants.

Elle prépare et propose des mesures relatives :

1. À l'organisation des programmes de formation et à l'évaluation des enseignements ;
2. Aux conditions d'admission et d'orientation des étudiants, aux modalités de contrôle des connaissances et à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux études d'architecture ;
3. Au suivi de la réussite, de la poursuite d'études et de l'insertion professionnelle des étudiants ;
4. Au développement des enseignements sous forme numérique et de la formation des personnes et des usagers à l'utilisation des outils et des ressources numériques ;
5. Aux activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, ainsi que des mesures de nature à améliorer leurs conditions de vie et de travail, notamment des mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et aux

centres de documentation et à l'accès aux ressources numériques;
6. À l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé, conformément aux obligations incombant aux établissements d'enseignement supérieur au titre de l'article L. 123-4-2 du code de l'éducation;
7. À la sensibilisation de tous les publics à l'architecture et à la diffusion de la culture architecturale et des enjeux de l'architecture, animées par des étudiants ou des enseignants.

Sa composition
La commission des formations et de la vie étudiante comprend entre dix et vingt membres dont:
- 30 % de représentants élus des étudiants;
- 60 % de représentants élus des enseignants et des chercheurs éligibles au conseil d'administration;
- 10 % de représentants élus des personnels des filières administrative, technique et scientifique.

Membres élus de la CFVE +

La durée du mandat à la CFVE
Les membres élus de la commission des formations et de la vie étudiante et de la commission de la recherche sont élus pour une durée de quatre ans, à l'exception des membres représentants les étudiants qui sont élus pour deux ans.

CF Règlement intérieur

La commission de la recherche

Son rôle

La commission de la recherche est compétente pour formuler des avis et des propositions sur toutes questions relatives aux orientations et à l'organisation de la recherche et la valorisation de ses résultats.

Elle prépare et propose des mesures relatives :
1. À l'organisation et à l'évaluation des unités de recherche ;
2. À la meilleure répartition des services d'enseignement et de recherche ;
3. À l'articulation entre la recherche et la formation ;
Au développement des activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Sa composition

La commission de la recherche de chaque école nationale supérieure d'architecture comprend entre dix et vingt membres dont :
1. 60 à 70 % de représentants élus des professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche ;
2. 10 % de représentants élus des doctorants inscrits en formation initiale ou continue ;
3. 20 % à 30 % de personnalités extérieures qui peuvent être des enseignants-chercheurs ou des chercheurs appartenant à d'autres établissements et entreprises, désignées par le conseil d'administration.
Membres élus de la CR +

Il n'y a pas d'étudiants élus de la formation initiale dans la commission de la recherche mais des doctorants inscrits.

CF Règlement intérieur

la représentativité des étudiants à l'école

Le conseil d'administration et la commission des formations et de la vie étudiante

Les étudiants élus dans les instances (08.11.2024)

CA	CFVE
Samuel Piolle	Filip Devillard
Colin Moréteau	Typhaine le Hec
Emma Schoentjes	Anatole Salard
	Jeanne Veysset-Zamarreno

Les commissions thématiques de l'école

En sus des étudiants élus au conseil d'administration et à la commission des formations et de la vie étudiante, les étudiants peuvent s'engager dans l'une des commissions thématiques de l'école :

- internationale
- métiers
- ressources documentaires
- vie de l'école
- diffusion de la culture architecturale

5 commissions thématiques

→ Chacune des cinq commissions thématiques réunit les acteurs de l'École autour d'une thématique pour préparer le travail des instances et rend compte, chaque année, en séminaire collectif.

→Leur rôle est d'explorer des sujets, de préparer des propositions, de rendre des avis.

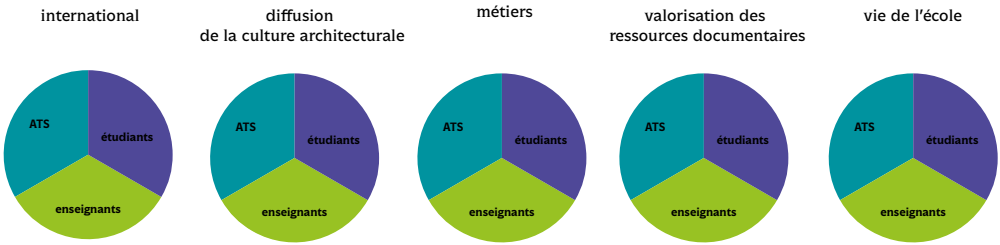

commission	rapporteur
internationale	Paul Gresham et Marie-Ange Jambu
métiers	Yannick Guénel
ressources documentaires	Frédéric Bertrand
vie de l'école	Cyrille Hanappe
diffusion de la culture architecturale	Nicolas André, Vanessa Fernandez

Étudiants engagés dans les commissions+

Chaque commission est composée d'un ou de deux rapporteurs, d'enseignants, d'étudiants et de personnels administratifs (ATS).
Pendant la crise Covid, une commission d'attribution des secours a été créée par une délibération du conseil d'administration. Elle possède une représentation tri-partite.

Les délégués de promotion et référents de studio

Les délégués étudiants de promotion et les référents étudiants de studio sont, pour les questions collectives mais aussi pour les situations individuelles difficiles dont ils auraient la connaissance, les interlocuteurs privilégiés :

- des étudiants de leur promotion ou de leur studio,
- des étudiants membres des différentes instances (CA, CFVE, Commissions thématiques), des enseignants et de l'administration (Direction, direction des études, logistique, informatique…).

Pour chaque promotion, 2 à 3 étudiants assurent la fonction de délégué. Pour chaque Studio du 1er cycle licence au 2e cycle master, 1 étudiant assure la fonction de référent.

Les délégués étudiants de promotion
Leur mission est des facilitateurs, interlocuteurs et intermédiaires privilégiés entre les étudiants de la promotion, les enseignants et l'administration.

Ils veillent aux bonnes conditions de travail et de vie des étudiants durant l'année concernée et alertent en cas de difficultés rencontrées (difficultés collectives liées à la charge de travail, aux évaluations, au positionnement de certains enseignements dans la grille pédagogique et aux redondances de certains contenus, aux conditions matérielles, etc. et difficultés individuelles). Pour ce faire, ils échangent autant que de besoins avec les enseignants référents d'année et l'administration.

Ils participent aux bilans et réflexions collectives : chaque fin de semestre, à la réunion bilan de l'ensemble des délégués de promotion avec l'administration et le président de la CFVE, chaque fin d'année, à la réunion bilan avec les enseignants référents d'année, tout au long de l'année avec les étudiants élus et membres d'instances.

Ils participent activement à l'organisation et au déroulement, avec l'ensemble des enseignants et des référents étudiants de studio, en fonction des protocoles définis par la Commission Vie de l'École et la Commission des formations et de la vie étudiante, aux journées dédiées au rangement, au tri et au recyclage.

Les référents étudiants de studio
Leur mission est d'être des facilitateurs, interlocuteurs et intermédiaires privilégiés entre les étudiants et le(s) enseignant(s) responsable(s) du studio concerné, les enseignants référents par année, les délégués étudiants de la promotion et l'administration.

Ils veillent aux bonnes conditions de travail et de vie des étudiants du studio durant le semestre concerné et alertent en cas de difficultés rencontrées. Pour ce faire, ils échangent autant que de besoins avec le(s) enseignant(s) responsable(s) du studio concerné et l'administration.

Ils veillent à la propreté et au rangement de l'espace attribué pour le studio / au tri et au recyclage des matériaux. Ils participer activement à l'organisation et au déroulement, au sein de l'espace attribué, avec l'ensemble des référents étudiants, en fonction des protocoles qui seront définis par la Commission Vie de l'École et la Commission des formations et de la vie étudiante, aux journées dédiées au rangement, au tri et au recyclage.

Les associations étudiants ou d'anciens étudiants de l'école
associations +
alumni +

annexes

Chiffres clés 2024-2025

1 293 étudiants

- 1re cycle : 439 étudiants
- 2e cycle : 450 étudiants
- HMONP : 97 étudiants
- DSA (4 mentions) : 122 étudiants
- Mastère spécialisé : 20 étudiants
- Doctorat : 28 étudiants
- Mobilité sortante : 107 étudiants
- Mobilité entrante : 72 étudiants

138 enseignants

- 9 professeurs titulaires
- 50 maîtres de conférences titulaires
- 14 maîtres de conférences associés + 1 professeur associé
- 2 maîtres de conférences invités
- 63 enseignants contractuels (CDD ou CDI)

62 agents administratifs, scientifiques et techniques

Glossaire

Conseil, centre dans le domaine de l'enseignement et de la recherche

CNESERAC	Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels
CNRS	Centre national de la recherche scientifique

Diplôme

DEA	Diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master
DEEA	Diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
RS	Répertoire spécifique

Dispositifs

SIMPPS	Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
VAE	Validation des acquis de l'expérience
VSS	Violences sexistes et sexuelles

Documentation

ARCHIRES	Portail documentaire des écoles d'architecture
SUDOC	Système universitaire de documentation

Enseignement

ECTS	European credit transfert
Ensaéco	Enseignement de la transition écologique en école d'architecture
UE	Unité d'enseignement
PFE	Projet de fin d'études

Finance, RH

AE	Autorisation d'engagement
CBR	Contrôleur budgétaire régional
CF	Compte financier
ETP	Équivalent temps plein
LDG	Lignes directrices de gestion
GBCP	Gestion budgétaire et de comptabilité publique
SCSP	Subvention pour charges de service public

Formation

ACPAE	Licence professionnelle d'assistant à chef de projet en aménagement de l'espace
DSA	Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture
HMONP	Habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre
LMD	Licence, Master, Doctorat
MS	Mastère spécialisé architecture et scénographie

Établissement de formation

CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CFA	Centre de formation d'apprentis
CGE	Conférence des grandes écoles
ENSA	École nationale supérieure d'architecture
Énsa-PB	École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville
ENSCI	École nationale supérieure de création industrielle
ERP	Établissement recevant du public
UGE	Université Gustave Eiffel

Instance

CA	Conseil d'administration
CFVE	Commission des formations et de la vie étudiante
CR	Commission de la recherche
ADE	Architecte diplômé d'État
CPS	Conseil pédagogique et scientifique
CSA	Comité social d'administration

Ministère

MC	Ministère de la Culture
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Monde professionnel

AMO	Architecture et maîtrise d'ouvrage
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée

Organisme, agence, conseil

ADEME	Agence de la transition écologique
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
ANSSI	Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
CAUE	Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
CDC	Caisse des Dépôts
CROA	Conseil régional de l'ordre des architectes
CROAIF	Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France
Comue	Communautés d'universités et établissements

Recherche

EC	Enseignant-chercheur
ED	École doctorale
CET	Congés études et recherche
CIFRE	Convention industrielle de formation par la recherche
HDR	Habilitation à diriger des recherches
IPRAUS	Institut parisien de recherche : architecture, urbanistique, société
R&D	Recherche et développement
UMR	Unités mixtes de recherche

Statut

SNEE	Statut national d'étudiant-entrepreneur

comité de rédaction
Nathalie Guerrois
Stéphanie Guyard

réalisation
Daniella Caballero

typographie
paris-belleville, Bureau Brut

édition décembre 2024

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris–Belleville est un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture.

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

PARIS EST SUP

CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES

AUF

école nationale supérieure d'architecture de **paris-belleville**
60 boulevard de la Villette Paris 19e